

[Last approved submission: 2022-5515]

[Proposed label: 2023-01-19]

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

METHOD 240SL

HERBICIDE

SOLUTION

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

Aminocyclopyrachlor, présent sous forme de sel de potassium 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,018 % à titre d'agent de conservation

No D'HOMOLOGATION 32957 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à vrac

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit pendant l'application.
- Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires agricoles traitées pendant le délai de sécurité après traitement (DSAT) de 12 heures. Dans les aires non agricoles, ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires traitées jusqu'à ce que la bouillie pulvérisée soit séchée.
- Ne pas utiliser en milieu résidentiel ou sur les terrains de jeux, y compris les pelouses et les aires gazonnées. Les milieux résidentiels comprennent tous les sites où des personnes de tout âge, y compris les enfants pourraient être exposées durant ou après l'application. Cela comprend les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains pour la pratique de sports, les édifices publics, et tout autre endroit où le public de tout âge, y compris les enfants pourrait être exposé.
- N'appliquer lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitations ou des aires d'activités humaines (telles des maisons, chalets, écoles et aires de jeux). Prendre en considération la vitesse du vent, sa direction, les inversions de température, les réglages du pulvérisateur et de l'équipement d'application.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées, y compris les conifères et les feuillus. Respecter les zones tampons indiquées sous MODE D'EMPLOI.

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination du des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage :

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant retournable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

Method est une marque déposée de 2022 Environmental Science CA.

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

METHOD 240SL

HERBICIDE

SOLUTION

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

Aminocyclopyrachlor, présent sous forme de sel de potassium 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,018 % à titre d'agent de conservation

No D'HOMOLOGATION 32957 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à vrac

2022 Environmental Science CA Inc.

137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,

Kitchener, Ontario,

N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit pendant l'application.
- Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires agricoles traitées pendant le délai de sécurité après traitement (DSAT) de 12 heures. Dans les aires non agricoles, ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires traitées jusqu'à ce que la bouillie pulvérisée soit séchée.
- Ne pas utiliser en milieu résidentiel ou sur les terrains de jeux, y compris les pelouses et les aires gazonnées. Les milieux résidentiels comprennent tous les sites où des personnes de tout âge, y compris les enfants pourraient être exposées durant ou après l'application. Cela comprend les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains pour la pratique de sports, les édifices publics, et tout autre endroit où le public de tout âge, y compris les enfants pourrait être exposé.
- N'appliquer lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitations ou des aires d'activités humaines (telles des maisons, chalets, écoles et aires de jeux). Prendre en considération la vitesse du vent, sa direction, les inversions de température, les réglages du pulvérisateur et de l'équipement d'application.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées, y compris les conifères et les feuillus. Respecter les zones tampons indiquées sous MODE D'EMPLOI.

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination du des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage :

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées

si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant retournable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS: LIRE AVANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer ce produit sur des surfaces sous lesquelles des racines d'arbres et/ou d'arbustes désirables peuvent pousser à moins que leur endommagement ou leur perte puisse être toléré. La zone des racines des arbres ou de la végétation désirables est sujette aux conditions locales. Elle peut s'étendre bien au-delà du couvert végétal.
- Éviter que la bouillie ou la dérive atteigne les habitats aquatiques ou fauniques importants comme les lacs, les cours d'eau, les étangs, les brise-vent, les marais, les borbiers, les rivages de borbiers desséchés, les boisés, les talus de fossé végétalisés, et autre couverture végétale sur le bord des champs.
- Certaines espèces en particulier peuvent être sensibles à de faibles niveaux de Method 240SL, y compris, sans s'y limiter: les conifères (comme le sapin Douglas, l'épinette de Norvège, les pins blancs et de Ponderosa), les feuillus (comme le bouleau, le peuplier deltoïde, le févier épineux, le magnolia, les espèces de peupliers, le gainier rouge, l'érable argenté, et les espèces de saules), de même que les arbustes ornementaux (comme le thuya occidental, le fusain ailé, le lilas des Indes, le forsythie, l'hortensia, le Lampranthus aurantiacus, le magnolia, la prune violette et l'if).
- Un dommage ou la perte d'arbres ou de végétation désirables peut survenir si Method 240SL est appliqué sur ou près de leurs racines, aux endroits où leurs racines s'étendent, ou aux endroits où le sol traité peut migrer pour entrer en contact avec leurs racines. Prendre en considération les caractéristiques et les conditions particulières d'un site qui pourraient contribuer à une exposition non voulue des arbres et de la végétation désirables. La zone des racines des arbres ou de la végétation désirables est sujette aux conditions locales. Elle peut s'étendre au-delà du couvert végétal. Si de plus d'information est requis concernant la zone racinaire, consulter le service provincial de vulgarisation, un professionnel ou autre personne qualifiée.
- Ne pas utiliser sur les pelouses ou le gazon.
- Si un pâturage, les grands pâturages libres ou des sites non cultivés sont traités avec Method 240SL et que ce qu'on y produit est transformé en aliment pour humains ou bétail, ou pour une culture de fibre d'origine agricole, ou encore pour une culture horticole, il faut effectuer une épreuve biologique avant de semer la culture désirée. Consulter la section « ÉPREUVE BIOLOGIQUE AU CHAMP » de cette étiquette.
- Ne pas appliquer dans l'eau des canaux et fossés d'irrigation, ou dans ces canaux ou fossés secs, y compris sur leurs rives.
- Là où les chances sont minces qu'il pleuve peu de temps après l'application sur des sols poudreux, secs et légers, le traitement peut mener à une migration du produit, transporté sur les particules de sol déplacées par le vent ou l'eau. Il est possible de causer du dommage aux cultures susceptibles et à la végétation désirable. Un dommage aux cultures ou à la végétation désirable peut survenir si le sol traité est entraîné par ruissellement, soufflé ou déplacé sur le sol utilisé pour les cultures ou du terrain sur lequel croît de la végétation désirable. Ne pas appliquer Method 240SL lorsque ces conditions prévalent et que ces types de sol (poudreux, secs, légers ou sableux) dominent la surface à traiter.
- Un dommage ou la perte d'arbres ou de végétation désirables peut survenir si l'équipement est drainé ou rincé sur ou près de leurs racines aux endroits où leurs racines s'étendent, ou aux endroits où le produit chimique peut migrer pour entrer en contact avec leurs racines.
- Pour éviter d'endommager la végétation désirable, dans les endroits non herbacés, adjacents à la végétation désirable, éviter les chevauchements d'applications et fermer le pulvérisateur au départ, en tournant, et lorsque vous ralentissez ou arrêtez.
- Les applications effectuées là où l'eau de ruissellement coule sur une terre cultivée, celle-ci peut faire du dommage ou tuer des cultures comme, sans s'y limiter : le

canola, les légumineuses à grain, les pois, la betterave à sucre, les pommes de terre, les tomates, le soya, la féverole, la luzerne, la vigne et les cultures horticoles.

- La prudence est conseillée dans l'utilisation de ce produit sur des espaces où il serait intolérable de perdre des arbres (conifères ou feuillus) et/ou des arbustes, de même que d'autres plantes à feuilles larges. Cela inclut, sans s'y limiter, les plantes légumineuses et les fleurs sauvages. Sans expérience préalable, avant de procéder à des applications à grande échelle, il est nécessaire de tester de petites surfaces contenant ces plantes pour connaître leur tolérance à Method 240SL et à ses résidus dans le sol.
- De faibles taux de Method 240SL peuvent tuer ou sérieusement endommager la plupart des cultures. Après l'application de Method 240SL, l'utilisation de l'équipement de pulvérisation mal nettoyé pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures pour lesquelles Method 240SL n'est pas homologué peut les endommager. Pour obtenir plus de détails, consulter la section « NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR » de cette étiquette. La meilleure manière de réduire ce potentiel de dommage à la culture est d'utiliser un équipement réservé au mélange et à l'application.
- Il est recommandé de ne pas travailler le sol traité pour réduire le potentiel de migration de Method 240SL par érosion éolienne ou hydrique.
- La prudence est recommandée lors de l'utilisation de ce produit sur les herbes stressées par la sécheresse, sur les sols saturés d'eau, lorsqu'il y a de grandes différences entre les températures diurnes et nocturnes, dans les situations de faible fertilité, de dommage par les insectes ou la maladie, car les herbes peuvent subir des dommages inacceptables.
- Pour prévenir les dommages aux plantes désirables, lire et suivre les directives des sections suivantes de l'étiquette « GESTION DU FUMIER » et « GESTION DU FOIN ET AUTRE MATIÈRE VÉGÉTALE ».

APPLIQUER METHOD 240SL AVEC LE SURFACTANT RECOMMANDÉ.

INFORMATION GÉNÉRALE

Method 240SL à être mélangés à l'eau et à être appliqué en pulvérisation foliaire pour supprimer les plantes arbustives ligneuses dans les pâturages, les grands pâturages libres et les aires non cultivées.

Method 240SL est non corrosif, non inflammable, et non volatil. Method 240SL est rapidement absorbé par les feuilles, les tiges et les racines des plantes. Les effets de Method 240SL peuvent être constatés sur les plants en deçà de quelques heures à quelques jours. Le symptôme le plus évident est celui de la tige et des feuilles qui plient ou se tordent. D'autres symptômes plus avancés incluent: chlorose grave, nécrose, épaississement de la tige, arrêt de croissance, plissement de la feuille, callosités sur les feuilles et les veines des feuilles, voilement de la feuille, et grossissement des racines.

Method 240SL résiste au lessivage par la pluie une heure après l'application.

Après un traitement, les conditions humides favorisent l'activité de Method 240SL alors que des conditions froides et sèches peuvent la réduire ou la retarder. La durée de la suppression dépend du taux appliqué, de l'état et du stade de croissance des mauvaises herbes ciblées, des conditions environnementales au moment de l'application et suivant celle-ci, de même que de la densité et de la vigueur de la végétation désirée concurrente. Pour une bonne suppression à long terme des mauvaises herbes et des arbustes, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les graminées et autres végétations désirables ont eu le temps de se remettre de conditions environnementales défavorables afin de concurrencer les mauvaises herbes et les arbustes indésirables.

MODE D'EMPLOI

Method 240SL doit être utilisé exclusivement selon les recommandations de cette étiquette. Au total, ne pas appliquer plus de 0,292L/ha de ce produit par saison.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Ne pas appliquer ce produit au moyen de tout type de système d'irrigation. Ne pas contaminer l'eau destinée à la consommation.

Appliquer entre la mi-juin et la mi-août après la maturation des feuilles des espèces ciblées, mais avant que les couleurs d'automne apparaissent. Les bovins peuvent paître dans les aires traitées le jour du traitement.

METHOD 240SL peut être appliqué seul pour la suppression des mauvaises herbes et des espèces d'arbustes comme indiqué ci-dessous :

METHOD 240SL seul :

METHOD 240SL
SITES : Pâturage, grand pâturage libre, aires industrielles sans culture
PÉRIODE D'APPLICATION : Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer aux mauvaises herbes jeunes en pleine croissance. Il est essentiel de recouvrir complètement les mauvaises herbes ciblées.

TAUX D'APPLICATION pour application terrestre et aérienne		
Method 240SL	0,125 L/hectare	
	0,292 L/hectare	
Adjuvants :		
Non-ionique	0,25 % v/v	
ou	ou	
l'adjuvant Merge*	1 % v/v	
ou	ou	
concentré d'huile végétale	1 % v/v	
Mauvaises herbes	Taux de Method 240SL	Durée de la suppression des mauvaises herbes
Chardon des champs	0,125 L/ha	Répression pour la saison
	0,292 L/ha	Suppression pour 12 mois
Vergerette (Canada commune)	0,292 L/ha	Répression

La chlorose temporaire, la réduction de la hauteur ou l'arrêt partiel de la croissance des espèces herbacées peuvent survenir.

Les mauvaises herbes devraient être en croissance au moment de l'application.

Remarque : Les espèces à feuilles larges désirables comme la luzerne et le trèfle rouge peuvent subir un grave dommage.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte.

L'utilisateur devrait communiquer avec

2022 Environmental Science CA au 1-888-283-6847 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

PÂTURAGE ET FENAISON

Il n'y a pas de restriction relative au pâturage et à la fenaison pour les animaux en lactation et ceux taris, y compris les bovins, les chevaux, les moutons et les chèvres, lorsque Method 240SL est utilisé seul selon les directives. Les animaux au pâturage n'ont pas à être déplacés hors du pâturage avant, pendant ou après l'application de Method 240SL seul. Pour obtenir plus d'information, consulter la section suivante intitulée « Gestion du fumier et du matériel végétal ».

GESTION DU FUMIER

L'aminocyclopyrachlor, un ingrédient de Method 240SL passe dans le tube digestif de l'animal pour être excrété dans l'urine et les fèces à des niveaux qui peuvent endommager les plantes susceptibles. Ne pas transférer les animaux qui pâturent dans un endroit traité avec Method 240SL à des endroits où croissent des cultures qui lui sont sensibles, sans les laisser paître trois jours dans un pâturage non traité.

Les restrictions suivantes s'appliquent au fumier provenant d'animaux qui ont brouté l'herbe ou se sont nourris du foin provenant d'aires traitées avec Method 240SL au cours des dix-huit derniers mois.

- Ne pas épandre le fumier sur des champs destinés à la culture de plantes susceptibles.
- Le fumier ne peut être appliqué que sur les pâturages et les grands pâturages libres.
- Ne pas utiliser le fumier comme paillis ou compost, et ne pas l'appliquer directement sur ou autour des plantes utiles.
- Le fumier doit être utilisé sur la ferme seulement.

Le matériel consommé par les animaux qui ont brouté ou consommé des fourrages ou du foin provenant d'endroits traités quitte leur tube digestif en trois jours. Voilà pourquoi les restrictions mentionnées plus haut ne s'appliquent plus à leur fumier lorsque la période de trois jours est respectée.

RÉGIE DU FOIN ET AUTRE MATÉRIEL VÉGÉTAL

Les restrictions suivantes s'appliquent à tout matériel végétal provenant des aires traitées avec Method 240SL au cours des dix-huit derniers mois.

- Ne pas utiliser le matériel végétal comme paillis ou compost, et ne pas l'appliquer directement sur ou autour des plantes utiles.
- Le foin obtenu de l'herbe traitée au moyen de Method 240SL au cours des dix-huit derniers mois doit être utilisé sur la ferme seulement.
- Dix-huit mois après le traitement, le matériel végétal provenant de l'endroit traité n'est plus assujéti aux restrictions mentionnées plus haut.

INFORMATION CONCERNANT L'APPLICATION :

Method 240SL est une solution que l'on mélange à l'eau et que l'on applique par pulvérisation. Method 240SL peut être appliqué à la volée au moyen d'un pulvérisateur terrestre, d'un avion ou d'un hélicoptère. Lorsqu'un avion ou un hélicoptère est utilisé, suivre les directives d'application fournies sur l'étiquette sous « Applications aériennes », autrement se référer à la section « Applications terrestres » lorsqu'un pulvérisateur terrestre est utilisé.

DIRECTIVES POUR EFFECTUER LE MÉLANGE :

1. Mettre l'agitateur en marche et ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir la bonne quantité de Method 240SL. Agiter le mélange continuellement pour assurer une suspension homogène et une application uniforme.
2. Si un partenaire de mélange est utilisé, ajouter la quantité requise une fois que Method 240SL est en suspension.
3. Ajouter le surfactant recommandé (surfactant non ionique à 0,25 % v/v ou 2,5 L/1 000 L ou un concentré d'huile végétale à 1 % v/v ou 10 L /1 000 L de bouillie ou l'adjuvant Merge* à 1,0 % v/v ou 10 L/1 000 L de bouillie).
4. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier.

Utiliser la bouillie préparée avec Method 240SL en deçà de 48 heures ou une dégradation du produit pourrait en résulter. Si la bouillie est mise de côté sans agitation, bien l'agiter avant de la pulvériser.

Éviter de trop remplir le réservoir à mélange. Mélanger seulement la quantité requise pour la surface à traiter. Pendant le traitement, vérifier périodiquement l'équipement de pulvérisation afin d'assurer une application adéquate.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

À moins que l'équipement pour le mélange et l'application ne serve que pour le produit de cette étiquette, le nettoyer à fond de la façon suivante, immédiatement après l'application, pour enlever toute trace de Method 240SL:

1. Vider le réservoir, puis rincer à l'eau claire durant un minimum de dix minutes, le réservoir, la rampe et les boyaux. Inspecter visuellement le réservoir pour s'assurer que toute trace de Method 240SL a disparu. Au besoin, répéter l'étape 1.
2. Remplir le réservoir d'eau claire, puis ajouter un litre d'ammoniaque domestique (concentration minimale de 3 % d'ammoniac) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les boyaux de cette solution et laisser reposer le pulvérisateur pour quinze minutes. Vider.
3. Répéter l'étape 2.
4. Les buses et les écrans devraient être enlevés et lavés séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer à fond à l'eau claire, le réservoir, les boyaux et la rampe.

ATTENTION : Ne pas utiliser l'ammoniaque domestique avec un produit de blanchiment à base de chlore. L'utilisation de l'ammoniaque avec du blanc de lessive au chlore dégagera un gaz à odeur de moisissure qui peut irriter les yeux, le nez et la gorge et les poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

APPLICATIONS TERRESTRES :

Application avec un pulvérisateur terrestre : **NE PAS** appliquer par temps complètement calme. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'il y a des bourrasques. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de la bouillie plus petites que la classification fine de l'ASAE (Société des ingénieurs agricoles des États-Unis). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus du couvert végétal de la culture ou du sol.

SUPPRESSION DE LA DÉRIVE :

Le potentiel de dérive de la bouillie pulvérisée lors d'applications terrestres à la volée peut être réduit :

- En utilisant des buses qui produisent des gouttelettes grossières.
- En gardant la rampe aussi basse que possible.

- En appliquant lorsque la vitesse du vent est au minimum.
- Lorsqu'un pulvérisateur à moteur et un fusil sont utilisés, diriger le jet pas plus haut que la hauteur des plants ciblés.

APPLICATIONS AÉRIENNES :

Method 240SL peut être appliqué à la volée au moyen d'un pulvérisateur terrestre, d'un avion ou d'un hélicoptère. Toutefois, ne pas appliquer avec un avion à moins que des zones tampons puissent être maintenues pour prévenir la dérive de la solution pulvérisée hors de l'aire ciblée.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer par temps complètement calme. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'il y a des bourrasques de vent. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 10 km/h à la hauteur du vol au site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de la bouillie plus petites que la classification « grossières » de l'ASAE (Société des ingénieurs agricoles des États-Unis). Pour réduire la turbulence causée par le vortex du bout des ailes, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de la longueur de l'aile ou celle de l'hélice. Lors d'applications aériennes près de cultures susceptibles ou autres plantes désirables, utiliser un additif pour contrôler la dérive comme recommandé par le fabricant ou appliquer au moyen d'un « Microfoil » ou d'une rampe « Thru-Valve », ou d'un système équivalent de contrôle de la dérive.

En général, les volumes d'applications aériennes vont de 30 à 50 litres par hectare. Se référer à l'étiquette du partenaire de mélange en réservoir pour des directives et des précautions additionnelles.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR APPLICATION AÉRIENNE

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et les directives figurant sur l'étiquette.

Les taux d'application, les conditions et les précautions sont particulières au produit. Avant d'ouvrir le contenant de ce produit, lire son étiquette en entier et bien la comprendre. Appliquer seulement au taux recommandé, indiquée sur cette étiquette, pour les applications aériennes. Là où aucun taux n'est indiqué pour application aérienne, ce produit ne peut être appliqué par aucun type d'équipement aérien.

S'assurer d'une application uniforme. Pour éviter les applications inégales, par trace ou les chevauchements, utiliser des bornes appropriées.

Appliquer seulement lorsque les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme de la culture. Appliquer seulement sous les conditions de bonne pratique spécifiques aux applications aériennes. Ces conditions sont décrites dans le Guide national d'apprentissage en application de pesticides par aéronef conçu par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

PRÉCAUTIONS POUR L'OPÉRATEUR

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques à être chargés dans l'avion. Il est permis de charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Au moment de l'application, il est souhaitable que le pilote puisse communiquer avec chaque site de traitement.

L'équipe de champ et ceux qui mélangent et chargent le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons, des lunettes protectrices ou un masque protecteur durant les opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et d'entretien. Lorsque les recommandations faites à l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou des équipements suivants N'EXIGE PAS une zone tampon : équipement manuel ou pulvérisateur type sac à dos et traitement localisé.

Pour les applications sur emprises, des zones tampons de protection des habitats terrestres sensibles ne sont pas requises ; cependant, devraient être mises en pratiques les meilleures stratégies d'utilisation qui permettent de minimiser la dérive hors site, y compris tenir compte des conditions météorologiques (direction du vent, sa faible vitesse) et celles de l'équipement de pulvérisation (gouttelettes grossières, minimiser la hauteur au-dessus du couvert végétal). Toutefois, les applicateurs doivent respecter les zones tampons indiquées pour protéger les habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point direct d'application et le côté le plus près sous le vent des habitats terrestres les plus susceptibles (comme les pâturages, les aires boisées, les haies brise-vent, les forêts, les haies, et les aires composées de plantes arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Zones tampons pour Method 240SL

Méthode d'application	Site		Zones tampons (mètres) requises pour protéger les habitats terrestres :
Pulvérisateur terrestre* :	Pâturage, grand pâturage libre, aires non cultivées		5**
Aérien :	Pâturages et grands pâturages libres	Ailes fixes	150
		Voilure tournante (rotor)	125
	Aires non cultivées	Ailes fixes	225**
		Voilure tournante (rotor)	95**

* Dans le cas des applications avec pulvérisateur terrestre, les zones tampons peuvent être réduites avec l'utilisation d'écrans réducteurs de dérive. La zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 % avec l'utilisation d'une rampe munie d'un écran complet (rideau, enveloppe) qui atteint le couvert végétal de la culture ou le sol. La zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30% lorsque chaque buse est munie d'un cône protecteur maintenu à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal de la culture.

** Les zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et hydroélectriques, les servitudes des services publics et les routes, de même que pour les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des partenaires de mélange et respecter la zone tampon la plus restrictive parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer en utilisant la taille de gouttelettes les plus grosses de la classification (ASEA) indiquée sur les produits du mélange en réservoir.

ÉPREUVE BIOLOGIQUE AU CHAMP :

Si un grand pâturage naturel, un pâturage ou des sites non cultivés sont traités avec Method 240SL et que ce qu'on y produit est transformé en aliment pour humains ou bétail, ou pour une culture de fibre d'origine agricole, ou encore pour une culture horticole, il faut effectuer une épreuve biologique avant de semer la culture désirée.

Pour semer votre (vos) culture(s) d'épreuve biologique, sélectionner une ou des aires représentatives du champ déjà traité avec Method 240SL. Au moment de sélectionner le(s) site(s) le(s) plus représentatif(s) des conditions du sol au champ, s'assurer de prendre en considération les facteurs comme la grandeur du champ, la texture du sol, le drainage et les surfaces pour tourner. Dans les grands champs, il se peut que plus d'un site soit requis pour obtenir des résultats fiables.

Semer les bandes de test perpendiculairement à la direction utilisée lorsque le champ a été traité. Les bandes devraient être assez longues pour traverser plusieurs passes effectuées avec le pulvérisateur. Les grandes surfaces de test sont plus fiables que les petites.

Utiliser de l'équipement standard pour travailler le sol et semer l'épreuve biologique.

Préparer le lit de semence et semer les cultures et les variétés parmi lesquelles vous ferez votre choix l'année suivante. Pour effectuer votre (vos) épreuve(s) biologique(s) au champ, il est important d'utiliser le même temps de semis, les mêmes conditions, les mêmes techniques et méthodes culturales que vous utilisez habituellement. Semer aussi une surface adjacente non traitée avec Method 240SL pour l'utiliser comme témoin.

Au fur et à mesure que la (les) culture(s) lève(nt) et croît (croissent), surveiller les principaux points suivants dans les deux parcelles (celle traitée avec Method 240SL et la parcelle témoin) :

la population	la croissance des racines	le taux de croissance
la couleur et la vigueur du plant	le rendement.	

En faisant vos observations, permettre à votre (vos) culture(s) d'atteindre la maturité.

Ne pas pulvériser trop d'herbicides sur les bandes d'essais ce qui pourrait endommager la (les) culture(s) de l'épreuve biologique au champ.

Si l'épreuve biologique au champ indique qu'il y a toujours des résidus de Method 240SL,

ne pas faire de rotation avec une autre culture jusqu'à ce que les résultats de l'épreuve biologique démontrent que les cultures susceptibles croissent normalement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à Method 240SL, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Method 240SL et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner Method 240SL ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec 2022 Environmental Science CA par Internet à <https://www.ca.envu.com> ou appeler au 1-888-283-6847.

Method est une marque déposée de 2022 Environmental Science CA